RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**2SDL**
**Société à responsabilité limitée unipersonnelle**
**Au capital de 4 500,00 euros**
**Siège social : le Bourg 12120 AURIAC-LAGAST**
**891 088 478 R.C.S. RODEZ**

---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2025**

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le TRENTE-UN JANVIER
A DIX-SEPT HEURES

Monsieur Sylvain LATIEULE agissant en qualité d'associé unique et propriétaire des 4 500 parts sociales émises par la société dénommée **2SDL**, au capital de 4 500,00 €, dont le siège est à [redacted] Le Bourg, identifiée au SIREN sous le numéro 891 088 478 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RODEZ,

A pris les décisions suivantes :
- Constatation du décès de M. Dominique SEGURET co-gérant,
- Pouvoirs.

**PREMIERE RESOLUTION**

Monsieur Dominique Sylvain Paul SEGURET, Commerçant, demeurant à [redacted] le [redacted].
Est décédé à RODEZ le 26 décembre 2024.

L'associé unique constate la fin des fonctions de gérant de M. Dominique SEGURET à compter du 26 décembre 2024, suite à son décès.

Monsieur Sylvain LATIEULE reste seul gérant.

**DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

= pour copie certifiée conforme "

[redacted]